



Fondé en 1812

JOURNAL

N° 128

Vendredi

1er Novembre 1918

FEUILLE D'AVIS DE COPPET ET DES

Paraissant le Lundi, le Mercredi et le Vendredi

ENVIRONS

La Municipalité de Coppet

a le pénible devoir de faire part du décès de son dévoué et regretté secrétaire

Monsieur Jules Rohr

et présente à sa famille ses sincères sympathies.

Corps des Sapeurs-Pompiers, Coppet

Officiers, sous-officiers et sapeurs sont priés de rendre les derniers honneurs à leur dévoué Capitaine,

Monsieur Jules Rohr

"Chœur du Léman, Coppet"

Les membres sont informés du décès de

Monsieur Jules Rohr

membre passif de la société.

L'honneur aura lieu samedi 2 novembre, à 2 h. après midi.

LE COMITE.

La Société de Sauvetage

Section de Coppet

a le regret de faire part à ses membres du décès de son regretté membre actif.

Monsieur Jules Rohr

L'honneur se rendra le samedi 2 novembre, à 2 h. après midi.

Le Comité.

L'Union Instrumentale de Coppet

a le regret de faire part du décès de son regretté ancien président et membre passif,

Monsieur Jules Rohr

L'honneur se rendra le samedi 2 novembre, à 2 h. après midi.

L. GOTTOFREY.

Madame Jules Rohr et ses enfants Samuel et Elise, à Coppet; Madame et Monsieur Louis Maillet et leurs enfants à Versoix; les familles Polty à Cully et Coppet; Madame Meslay et ses enfants à Bussigny; Monsieur et Madame Boyat et leurs enfants à Ste-Croix; Madame et Monsieur Jaggi et leur enfant, à Aigle; les familles Rohr, en Argovie, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur

Jules ROHR

leur cher et bien-aimé époux, père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent estimé à leur tendre affection, à l'âge de 41 ans, après une longue maladie, vaillamment supportée.

L'enterrement aura lieu à Coppet, samedi 2 novembre 1918, à 2 h. après midi.

Bon espoir et
tendre pitié, de
tous les Cœurs,
vrière sur la
faible affliction.

Remerciements parus le 6 novembre 1918 :

Madame Veuve Jules Rohr et ses enfants, ainsi que les familles aliées, particulièrement touchés des nombreuses marques de sympathie témoignées à l'occasion du deuil cruel qui les frappe, ne pouvant répondre individuellement, expriment leur gratitude à toutes les personnes qui y ont pris part et tout spécialement à la Société de Couture, la Municipalité, le Chœur du Léman, la Société du Sauvetage et le Corps des Sapeurs-Pompiers, pour les touchantes et si réconfortantes condoléances